

Formulaire d'étude d'impact au « cas par cas »

Projet de parking en silo d'Aulnoye-Aymeries

Annexe : Note explicative

Le Syndicat Mixte Val de Sambre (SMVS), autorité organisatrice de transport urbain (AOTU), est maître d'ouvrage, dans le cadre de sa politique de développement de l'intermodalité, du projet de Pôle d'échanges multimodal (PEM) sur la commune d'Aulnoye-Aymeries.

Ce projet affirme une volonté forte d'offrir aux habitants de notre territoire des services et infrastructures de transport performants facilitant leurs déplacements au quotidien. Dans une logique de désenclavement et de report modal, le projet PEM tend à garantir la contribution nécessaire à un développement durable en intégrant des paramètres tant environnementaux, sociétaux, qu'économiques. Il s'inscrit ainsi dans les objectifs des lois Grenelle.

Un projet durable

Développer le report modal

Divisé en deux phases, le projet PEM d'Aulnoye-Aymeries s'articule autour de sa gare SNCF, qui représente l'un des plus importants nœuds ferroviaires de notre Région. Il se doit cependant de prendre en compte l'ensemble des modes de déplacement dans une logique de report modal.

Première phase : le parking en silo

C'est pourquoi, sur un territoire drainant des populations rurales dépendantes de l'automobile, la première phase consiste en la réalisation d'un parking en silo ayant pour vocation première l'accueil des usagers de la gare qui est majoritairement utilisée pour des trajets pendulaires.

En effet, une étude de stationnement a démontré l'engorgement de l'offre disponible sur le secteur gare – centre-ville par un bon nombre de véhicules « ventouses » empêchant l'accès occasionnel aux commerces et services de la commune. Il est donc nécessaire d'offrir à ces usagers un lieu de remisage spécifique.

En facilitant le stationnement pour accéder à la gare, l'objectif est d'inciter au report modal afin de développer l'utilisation du train pour les longs trajets (vers Lille et Valenciennes notamment), évitant ainsi de nombreuses pollutions induites. A noter d'ailleurs que des bornes de recharge pour véhicules électriques sont prévues dans le projet.

Deuxième phase : le pôle gare

La deuxième phase du projet PEM consistera au réaménagement des abords de la gare dans le but de faciliter l'interconnexion des réseaux de transports en commun, mais aussi les déplacements doux, toujours dans une logique de report modal.

La place de la voiture y sera résolument limitée, que ce soit dans ses déplacements ou dans son stationnement, renforçant le besoin d'un report des places supprimées dans le secteur de la gare vers un parking en silo dédié.

La couverture de la rue piétonne Paul Vaillant-Couturier permettra quant à elle de créer un lien fort entre le parking en silo situé au cœur de l'îlot Jaurès – délimité par les rues Jean Jaurès, Mirabeau et Victor Hugo – et la gare. La couverture de l'accès piéton principal du parking, situé en face de cette rue, est d'ailleurs prévue dans le projet retenu (cf. annexe Esquisses). Ceci permettra aux usagers du parking d'être protégés des intempéries tout au long de leur trajet jusqu'à la gare, rendant sa fonction de parc-relais attractive.

Diversification des fonctions et densification urbaine

La gare d'Aulnoye-Aymeries se situe à proximité immédiate du centre-ville. Son quartier a été identifiée comme « quartier de gare morcelé », c'est-à-dire offrant des potentialités urbaines fortes à valoriser¹.

Par ailleurs, il apparaît que la commune d'Aulnoye-Aymeries connaît, depuis le lancement des études du PEM, un dynamisme singulier lié à une politique de revitalisation de son centre-ville grâce à de nombreux projets. L'actuelle réalisation d'un important centre commercial figure comme élément moteur de la reconquête commerciale de ce secteur urbain.

Toutefois, la réalisation de ces projets aura également un impact évident sur l'offre en stationnement du quartier gare – centre-ville.

Il est apparu nécessaire de trouver des solutions de report de l'offre supprimée, et il a donc été décidé de mutualiser les usages du parking du projet PEM, qui permettra également l'accueil des usagers des commerces et services du quartier gare – centre-ville.

Pour cette vocation supplémentaire, l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (AMVS) est compétente dans le cadre de sa compétence économique. Le SMVS agit donc sous convention de maîtrise d'ouvrage désignée.

¹Mathieu NEDELLEC – REGION NORD-PAS-DE-CALAIS, Sophie VAN DER POORTEN – ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) / INSTITUT D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DE LILLE (IAUL), 2010

La réflexion et la concertation au cœur du projet

Un choix du site et un programme concertés

Le parc-relais était à l'origine prévu sur un délaissé ferroviaire à l'opposé du bâtiment voyageurs. En 2006, suite à une première étude de faisabilité, ce projet, trop contraignant techniquement, et de ce fait trop coûteux, a été abandonné. Après plusieurs années de réflexion collégiale impliquant les partenaires institutionnels, il a été décidé de relocaliser le parc-relais au cœur de l'îlot Jaurès, remplaçant ainsi le parking en centre-ville.

Depuis septembre 2011, le SMVS s'est pourvu d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) afin de réaliser une étude de faisabilité sur le nouveau site pressenti et de rédiger le programme de travaux en vue du concours de maîtrise d'œuvre. Ce travail a été réalisé avec la participation des partenaires institutionnels aux comités techniques et de pilotage. Ainsi, ont été invités à y participer, la Région Nord-Pas-de-Calais, le Département du Nord, la SNCF, RFF, l'EPF, l'ADUS (agence d'urbanisme), la SPL TISA (exploitant du réseau de transport urbain), ainsi que la DREAL, et bien sûr l'AMVS et la Ville d'Aulnoye-Aymeries. La mutualisation des réflexions a permis de valider une étude de faisabilité pour l'implantation du parking, ainsi que de monter un programme orienté vers une intégration architecturale et paysagère dans le site.

L'implication des riverains

L'opération foncière réalisée dans le cadre du projet de parking du PEM d'Aulnoye-Aymeries a nécessité l'acquisition par la Ville d'Aulnoye-Aymeries et l'AMVS de fonds de parcelles parfois privés en cœur d'îlot. Dans ce cadre, la volonté des riverains a été prise en compte puisqu'il a été conclu qu'ils auraient un accès véhicules indépendant à leurs fonds de parcelles. Cet accès a fait l'objet d'une lourde réflexion dans le projet actuel.

De plus, il était nécessaire d'ouvrir à l'urbanisation le site d'implantation du parking qui était situé en zone 2NA du POS communal. Cette modification du POS réalisée en 2012 a donc fait l'objet d'une enquête publique validée par le commissaire enquêteur.

Enfin, suite au choix du maître d'œuvre, le projet a été présenté aux habitants en réunion publique. Réunion suite à laquelle le maître d'œuvre a été amené à rencontrer certains riverains afin de répondre à leurs attentes particulières.

Le choix d'une intégration dans le site

Le site d'implantation choisi pour accueillir le parking silo est actuellement occupé parking aérien d'environ 120 places. La réalisation du parking silo n'affectera donc pas foncièrement la nature du site et l'usage actuel qui en est fait. Les nuisances éventuelles de cet usage, bien que peut-être accrues, ne seront pas nouvelles pour les riverains. Le vrai changement dans leur environnement sera la présence d'une infrastructure physiquement imposante.

D'une capacité d'environ 700 places disposées sur trois niveaux, il était donc important d'intégrer le parking silo à son environnement en minimisant les nuisances éventuelles vis-à-vis des riverains.

Largement ventilé, il s'appuiera sur une forte végétalisation, à commencer par celle des façades. Des panneaux de plantes grimpantes cacheront les voitures de la vue extérieure. Ils seront disposés de manière verticale dans un jeu de hauteurs. A noter que les jardinières en nez de dalle seront alimentées en eau par un système de récupération des eaux de pluie. Les panneaux des façades se trouvant en vis-à-vis commenceront pour certains en pleine terre afin d'augmenter le camouflage des véhicules.

Des arbres hauts seront plantés entre le parking et les jardins privés, ce qui permettra d'atténuer les nuisances sonores (bruit des véhicules) et visuelles (infrastructure, lumière) de l'aménagement.

Les abords du parking bénéficieront d'un aménagement paysager vallonné, dû à la topographie en pente du terrain, alternant massifs, arbustes, et arbres. L'accès véhicule principal sera sinueux afin de conserver le maximum d'arbres existants, et de diminuer la vitesse des véhicules en approche. De plus, une étude de circulation en cours sur le quartier permettra d'organiser les flux de véhicules de manière à limiter les impacts sur la fluidité du trafic en centre-ville.

Conclusion

En résumé, il ne semble pas nécessaire de soumettre le projet de parking en silo d'Aulnoye-Aymeries à l'étude d'impact pour les raisons suivantes développées ci-dessus :

1. Le parking du PEM permettra de développer le report modal de la voiture vers les transports en commun et notamment le train, principalement pour des trajets longs. Il évite ainsi de nombreuses pollutions.
2. Le site d'implantation est déjà utilisé par un parking, il ne s'agira pas d'impacter la fonction du site pour les riverains.
3. Le choix du projet s'est tourné vers une intégration paysagère la plus forte possible avec une conservation maximale des arbres présents sur le site et une protection des vis-à-vis par une végétation en hauteur, notamment des façades. La récupération et le rejet des eaux de pluie se feront conformément au règlement de l'assainissement de l'AMVS.
4. Toutes les études et contrôles nécessaires sont mis en place afin d'assurer un impact minimum et une qualité du projet.
5. Enfin et surtout, la concertation a été forte, que ce soit par l'implication des partenaires institutionnels dans les réunions, que par l'écoute des riverains.

Aussi, le projet entre en pleine corrélation avec les politiques de la DREAL et de la Région Nord-Pas-de-Calais qui sont attentives aux projets de pôles d'échanges multimodaux structurants tels que celui d'Aulnoye-Aymeries.

Tableaux

Tableau récapitulatif

Les études	La concertation
<ul style="list-style-type: none">- AMO : faisabilité, programme- Etude stationnement- Enquête usagers- Etude circulation	<ul style="list-style-type: none">- COTECH / COPIL- Enquête publique- Achats de parcelles- Réunion publique

Calendrier sommaire du projet de parking en silo

Etape	Date
Etude de faisabilité	Septembre 2011 – Février 2012
Concours	Janvier 2012 – Juin 2012
Maîtrise d'œuvre	Juillet 2012 – Novembre 2012
Travaux	Novembre 2012 – Mai 2013

POLE D'ECHANGES MULTIMODAL D'AULNOYE-AYMERIES

MAITRISE D'OUVRAGE DESIGNEE : SYNDICAT MIXTE VAL DE SAMBRE

PHASE 1 - Parking en silo

OPERATION	construction d'un parking en silo en R+2 de 700 places dont : <ul style="list-style-type: none"> • 350 pour les usagers des transports en communs • 350 pour les usagers des commerces et services Localisation : îlot Jaurès	
NATURE	Etablissement Recevant du Public (ERP)	
ACCES	libre et gratuit - sécurisé (surveillance) - fermeture nocturne de l'infrastructure	
PROPRIETE	Infrastructure	Syndicat Mixte Val de Sambre (SMVS)
	Foncier	Agglomération Maubeuge Val de Sambre (AMVS)

PHASE 2 – Pôle gare

OPERATION	<ul style="list-style-type: none"> ▪ réaménagement des abords de la gare afin de faciliter les échanges multimodaux (<i>quais de bus, dépose minute, taxis, aménagement cyclables et piétons</i>) ▪ couverture de la rue piétonne Paul Vaillant-Couturier en lien avec le parking en silo 	
NATURE	Espace public	
ACCES	libre et gratuit	
PROPRIETE	Voirie & Espace public	Conseil Général du Nord Ville d'Aulnoye-Aymeries (<i>gestion AMVS</i>)
	Stations de bus	SMVS

		HT	TVA (19,6%)	TTC
PHASE 1	MAITRISE D'ŒUVRE	730 000 €	143 080 €	873 080 €
	TRAVAUX	7 500 000 €	1 470 000 €	8 970 000 €
	TOTAL	8 230 000 €	1 613 080 €	9 843 080 €
PHASE 2	MAITRISE D'ŒUVRE	200 000 €	39 200 €	239 200 €
	TRAVAUX	3 500 000 €	686 000 €	4 186 000 €
	TOTAL	3 700 000 €	725 200 €	4 425 200 €

COUT PREVISIONNEL TOTAL DU PROJET PEM	11 930 000 €	2 338 280 €	14 268 280 €
--	---------------------	--------------------	---------------------

FINANCEMENT	PHASE 1	SMVS 50% - AMVS 50%
	PHASE 2	Partage à déterminer entre maîtrises d'ouvrages multiples : <ul style="list-style-type: none"> ▪ SMVS ▪ AMVS ▪ Conseil Général du Nord ▪ SNCF ▪ Ville d'Aulnoye-Aymeries
SUBVENTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Région Nord-Pas-de-Calais <ul style="list-style-type: none"> ○ Transport : 50% des places relais du parking (max. 2M€) ○ Fonds territoriaux (inconnu) ▪ FEDER (inconnu) 	